

# Certification complémentaire

## SESSION 2021

### RAPPORT DE JURY

L'examen de certification complémentaire, créé par le Ministère de l'Éducation Nationale en 2003 (première session en 2004), permet à des enseignants stagiaires, titulaires ou en contrat à durée indéterminée d'une discipline non linguistique (DNL) de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leur concours et d'apporter aux personnels admis une certification pour enseigner une partie de leur programme en langue vivante étrangère.

L'attribution de la certification complémentaire en langue vivante pour l'enseignement d'une DNL est définie par l'arrêté du 23 décembre 2003 (BO n°7 du 12 février 2004) :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/7/MENP0302665A.htm>

et par la note de service du 19 octobre 2004 parue au BO n° 39 du 28 octobre 2004 <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>

Les épreuves se sont déroulées cette année entre le 25 janvier et le 5 février 2021.

La session 2021 montre un intérêt constant des professeurs de disciplines diverses pour obtenir cette certification, ce qui permet d'encourager l'enseignement dit de « DNL », que ce soit en lycée et en collège.

Pour rappel, l'article 3 de l'arrêté du 16 juin 2016 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège stipule qu'un « enseignement complémentaire peut à chaque niveau être dispensé dans une langue vivante étrangère, ou régionale, à la condition que l'enseignement en langue étrangère, ou régionale, ne représente pas plus de la moitié du volume horaire de l'enseignement considérée ».

Nous constatons cette année encore la même variété des candidatures, des professeurs titulaires ou stagiaires désireux de faire valoir leur intérêt pour l'enseignement de leur discipline en langue vivante, de saisir les nouvelles perspectives qui s'ouvrent avec l'extension de l'enseignement en langue vivante dans le cadre des réformes du collège et du lycée, et centrer ainsi leurs activités sur de véritables enjeux riches de sens et de progrès.

#### STATISTIQUES

	DNL		
	2021	2019	2018
<b>candidats inscrits</b>	117	91	97
<b>candidats présents</b>	108	86	84
<b>candidats admis</b>	75	69	55

## **Bilan des entretiens**

Des prestations qui témoignent d'une certaine aisance dans le maniement de la langue se situant au moins au niveau B2 du Cadre européen de référence pour les langues ainsi que d'une bonne connaissance du lexique propre à l'enseignement de la discipline. Des candidats globalement bien entraînés à la présentation d'un exposé en 10mn, la majorité s'exprime clairement et sans s'appuyer sur des notes afin de garder un contact visuel avec les interlocuteurs. Rares sont les candidats qui prennent appui sur des notes rédigées, ce qui nuit à la qualité de la communication et donne lieu à un exposé alors moins convaincant. L'on remarque que certains candidats ne parviennent pas à profiter du temps imparti (10mn) et qui pourrait être l'occasion de proposer des exemples concrets d'activités à mettre en œuvre dans les classes ou encore de projets susceptibles d'être conduits.

Durant l'entretien, les candidats se montrent capables d'interagir et de prendre leur part dans l'échange, même si l'on peut déplorer l'absence de documents, rédigés en anglais ou en français ou encore une réflexion trop peu approfondie sur la dimension biculturelle que donne l'approche étrangère de la discipline. Cette dimension culturelle ne peut être oubliée et participe à une approche spécifique de la discipline enseignée. Le jury apprécie les candidats qui ont inscrit leur démarche dans un projet collectif et ont concrètement travaillé avec un professeur de langue de l'établissement.

Enfin, trop peu de candidats ont envisagé la possibilité de concevoir un projet d'échange avec des partenaires étrangers.

Le jury souligne le soin apporté par la grande majorité des candidats à la constitution des dossiers et à la préparation de l'exposé. Le dossier fourni par le candidat n'est certes pas évalué mais son élaboration constitue une étape importante dans la préparation du candidat. Nous notons également cette année des dossiers de candidature très pauvres voire indigents, se résumant à une simple lettre de motivation. Même si le candidat n'enseigne pas encore de DNL, il doit pouvoir se projeter et développer la façon dont il envisagerait cet enseignement.

Rappelons que l'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes qui s'appuie en partie sur le dossier que le candidat aura remis en déposant sa demande d'inscription à l'examen. L'épreuve débute par un exposé du candidat de dix minutes maximum. L'épreuve se déroule en partie voire dans sa totalité, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.

Nous encourageons les candidats ajournés à tenir compte des observations et conseils qui leur ont été communiqués et à se présenter de nouveau à une prochaine session.

### **Quelques recommandations suite à la session 2021 :**

- Approfondir sa connaissance du cadre institutionnel des sections européennes, que le candidat enseigne en collège ou en lycée, et des finalités de l'enseignement qui y est dispensé ;
- Enrichir sa connaissance de la culture des pays anglophones et des différences d'approche de l'enseignement de la discipline serait très certainement un atout en termes de satisfaction pour le professeur de DNL et de motivation par le sens pour les élèves ;
- Prendre contact avec des enseignants déjà impliqués en section européenne et les enseignants de LVE afin de réfléchir davantage aux activités pédagogiques que l'on peut mettre en place et à des dispositifs qui permettent des échanges dans une perspective interculturelle ;

- Améliorer son niveau de langue pour acquérir plus d'aisance et bien comprendre ce qu'implique le niveau B2 « utilisateur indépendant » du CECRL. Les candidats peuvent par exemple entreprendre un travail avec l'assistant d'anglais de l'établissement ;
- Développer ses connaissances relatives à l'ouverture sur l'international, prendre l'attache de la DAREIC pour connaître les différents dispositifs de mobilité et leurs procédures de mise en œuvre.